



CONSEIL FÉDÉRATIF

A2425-CF-074R

Échange

XII^e Congrès 2025 – procédure électorale

Michel Paquette et Hélène St-Pierre
Réunion extraordinaire du 12 février 2025

Mise en contexte

Lors du XII^e Congrès qui se tiendra les 25, 26, 27 et 28 juin 2025, les congressistes devront élire les 7 membres qui composeront le Comité exécutif de la Fédération. Ils seront élus pour un mandat de trois ans, soit de juin 2025 à juin 2028.

Les membres du comité des élections présentent ici la procédure électorale de la prochaine élection. Ce document fait référence à la version du Règlement général du Congrès du 12 décembre 2024.

Lors la réunion extraordinaire du Conseil fédératif du 14 mars 2025, le guide de la personne candidate sera présenté lors de l'annonce officielle d'appel de candidatures à l'élection des membres du Comité exécutif de la FAE.

Congrès des 25, 26, 27 et 28 juin 2025

Calendrier général des élections

Tous les articles mentionnés proviennent du Règlement général du Congrès		
Vendredi 14 mars 2025 Réunion extraordinaire du Conseil fédératif	Annonce officielle de l'appel des candidatures par la présidence du comité des élections. Note : au moins 90 jours avant l'ouverture du Congrès (27 mars 2025).	Alinéa 5.2.1.1
Mercredi 16 avril 2025	Date la plus hâtive pour la réception d'une mise en candidature (Annexe XI). Note : au plus tôt 70 jours avant l'ouverture du Congrès.	Alinéa 5.2.1.2
Mardi 6 mai 2025	Date la plus tardive pour la réception d'une mise en candidature. Note : au plus tard 50 jours avant l'ouverture du Congrès. Fin des mises en candidatures. Accusé de réception auprès de la personne candidate par la présidence du comité des élections, à l'intérieur des trois jours <u>ouvra</u> bles de la réception à la FAE (Annexe XII).	Alinéa 5.2.1.2 Alinéa 5.2.1.3
Vendredi 9 mai 2025	Date limite pour la présidence du comité des élections pour accepter ou rejeter une mise en candidature (Annexes XIII, XIV). Note : trois jours <u>ouvra</u> bles après la fin des mises en candidatures.	Alinéa 5.2.1.4
Mercredi 14 mai 2025	Date limite de réception d'une contestation de rejet d'une candidature par la présidence du comité des élections (Annexe XV). Note : au plus tard trois jours <u>ouvra</u> bles (lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 mai 2025) après le rejet de sa candidature. Fin du délai de contestation.	Alinéa 5.2.1.5
Lundi 19 mai 2025	Date limite de la réponse pour une contestation de rejet d'une candidature par la présidence du comité des élections (Annexes XVI, XVII). Note : au plus tard trois jours <u>ouvra</u> bles (jeudi 15, vendredi 16 et lundi 19 mai 2025) après le rejet de la candidature.	Alinéa 5.2.1.6
Au plus tard jeudi 22 mai 2025	La présidence du comité des élections annonce aux organismes affiliés, par courriel, les personnes élues sans opposition ainsi que le nom des personnes qui seront en élection. Note : au plus tard trois jours <u>ouvra</u> bles (mardi 20, mercredi 21 et jeudi 22 mai 2022) après la fin du délai de contestation. Au plus tard, début de la campagne électorale.	Alinéa 5.2.1.7 Art. 5.3, 2 ^e alinéa
Jeudi 26 juin 2025 (23 h 59)	Note : Congrès les 25, 26, 27 et 28 juin 2025. Fin de la campagne électorale.	Art. 5.3 2 ^e alinéa

Congrès des 25, 26, 27 et 28 juin 2025

Calendrier des modalités et du déroulement du scrutin

Tous les articles mentionnés proviennent du Règlement général du Congrès		
Vendredi 27 juin 2025	Tenue du scrutin. Note : selon les modalités en vigueur (scrutin par voie électronique).	Art. 5.4
Vendredi 27 ou samedi 28 juin 2025	Annonce des résultats des élections. (Selon la possibilité de donner les résultats la même journée.)	Alinéa 5.5.2.4
Samedi 28 juin 2025	Période de contestation des résultats. Note : jusqu'à l'heure prévue à l'horaire pour la clôture du Congrès.	Clause 5.5.4
Vendredi 4 juillet 2025	Date limite de réponse à une contestation. Note : au plus tard cinq (5) jours <u>ouvriables</u> (en vertu du Code civil) après la clôture du Congrès (lundi 30 juin, mardi 1, mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 juillet 2025).	Clause 5.5.4

Congrès des 25, 26, 27 et 28 juin 2025

Déroulement des élections

Tous les articles mentionnés proviennent du Règlement général du Congrès			
Mercredi 25 juin 2025	14 h	Heure limite pour les mises en candidature à un ou plusieurs postes où aucune candidature n'a été reçue. (Annexe XIX) Note : journée d'ouverture du Congrès.	Alinéa 5.2.1.8
Mercredi 25 juin 2025	16 h	Heure limite pour la présidence du comité des élections d'accuser réception et de confirmer l'acceptation ou le rejet d'une candidature. (Annexe XX) Note : journée d'ouverture du Congrès.	Alinéa 5.2.1.10
Mercredi 25 juin 2025	Soirée	Soirée électorale – mise en disponibilité de la liste non définitive des personnes déléguées officielles ayant droit de vote.	Alinéa 5.3.2.5
Jeudi 26 juin 2025	10 h	Heure limite pour une substitution à la liste des personnes déléguées officielles ayant droit de vote. Cette liste non officielle est affichée la veille du scrutin avant la période prévue pour le dîner.	Alinéa 5.4.1.2 Alinéa 5.4.1.3
Jeudi 26 juin 2025	16 h 17 h 23 h 59	Heure limite pour toute correction à la liste des personnes déléguées officielles ayant droit de vote. Affichage sur les lieux du Congrès et remise sur demande aux personnes candidates en deux exemplaires de la liste des personnes déléguées officielles ayant droit de vote. Fin de la campagne électorale.	Alinéa 5.4.1.4 Alinéa 5.4.1.5 Art. 5.3, 2 ^e alinéa
Vendredi 27 juin 2025	Au plus tard à 10 h et au plus tard à 14 h	Période de vote. Note : scrutin par voie électronique.	Art. 5.4
27 juin 2025		Si nécessaire, un 2 ^e tour de scrutin a lieu si les personnes candidates ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour de scrutin sont ex aequo, selon l'heure déterminée par le comité des élections.	Clause 5.5.2
Vendredi 27 ou samedi 28 juin 2025		Les résultats, en nombre de voix, sont dévoilés publiquement en tenant compte de l'horaire du Congrès.	Alinéa 5.5.2.4

Congrès des 25, 26, 27 et 28 juin 2025

Extrait du Règlement général du Congrès – Annexes XI à XX

TITRE	ANNEXE
Formulaire officiel de mise en candidature	Annexe XI
Accusé de réception de mise en candidature	Annexe XII
Décision de la présidence du comité des élections (acceptation)	Annexe XIII
Décision de la présidence du comité des élections (refus)	Annexe XIV
Contestation de la décision du comité des élections	Annexe XV
Décision sans appel du comité des élections (acceptation)	Annexe XVI
Décision sans appel du comité des élections (refus)	Annexe XVII
Formulaire de désignation de la personne représentante lors de la campagne électorale	Annexe XVIIIA
Formulaire de désignation de la personne représentante lors du scrutin et du dépouillement du vote	Annexe XVIIIB
Formulaire officiel de mise en candidature à un poste disponible à l'ouverture du Congrès	Annexe XIX
Accusé de réception de mise en candidature à un poste vacant à l'ouverture du Congrès	Annexe XX